

Trail des Petites Roches

Dimanche 13 novembre 2022

Règlement

- 1- L'association « TRAIL DES PETITES ROCHES » organise un trail en solo de 36km avec 2200 D+ (à partir de la catégorie Espoir) ou en relais de 3 (à partir de la catégorie Junior) et un trail de 10km (relais 1 du 36km) avec 850D+ (à partir de la catégorie Junior).
- 2- Départ devant l'office de tourisme, 102 route des 3 villages à St Hilaire du Touvet. Départ 8h30 pour solo 36km et 8h45 pour solo 10km et relais 1.
- 3- Arrivée relai 1 et solo 10 km : Col de Marcieu 10 km et 850 D+.
Arrivée relai 2 : St Pancrasse 13 km et 560 D+.
Arrivée relai 3 : Office de tourisme St Hilaire 13 km et 850 D+.
Arrivée Solo 36km : Office de tourisme St Hilaire 36km et 2260 D+.
- 4- Le parcours emprunte principalement le parcours permanent N°24 de la station de Trail de Chartreuse au départ du Camping des Petites Roches avec une extension coté St Pancrasse jusqu'au col de Baure. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours suivant les conditions météo.
- 5- Les inscriptions peuvent se faire sur myoutdoorbox.com ou par mail et doivent **obligatoirement** être accompagnées d'une photocopie de la licence sportive en cours de validité au 13 novembre 2022 ou d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme **en compétition datant de moins d'un an**. Elles seront adressées par mail à trail.petitesroches@yahoo.fr. (Nom, Prénom, sexe, date de naissance, nationalité, adresse, e-mail, club association ainsi que la présente réglementation signer et précéder de la mention manuscrite « lu et accepté »).
- 6- Le prix de l'inscription est fixé à 10€ pour les solos 10km, 30€ pour les solos 36km et 45 € pour les relais. A partir du lundi 24 octobre : 12€ le 10km solo, 32 le 36km solo et 50€ les relais de 3. Pas d'inscriptions possible sur place. Retrait des dossards à partir de 7 heures 15 minutes le jour de la course.
- 7- Un ravitaillement est prévu à chaque arrivée des relais (prévoir un gobelet personnel). **Les participants sont invités à s'organiser avec un véhicule personnel pour les transferts entre les différents relais et/ou pour rejoindre le point de départ.** Barrière horaire à 14h à St Pancrasse, le départ du relais 3 sera donné mais l'équipe ne pourra être classée. Pour les solos retour directe sur l'arrivée environ 5km pour finir.
- 8- Pendant toute la durée de la course, aucune personne non inscrite, ne portant pas de dossard, ne sera autorisée à emprunter le parcours. Les bâtons sont autorisés sur l'ensemble du parcours.
- 9- La sécurité est assurée par l'Union Départementale des Premiers Secours de l'Isère U.D.P.S. 38. Un médecin est également présent.
- 10- Les participants assurés par une fédération bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Pour les autres participants ils devront s'assurer personnellement.
- 11- Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile et défense recours souscrit auprès de la SMAC.

Trail des Petites Roches

Dimanche 13 novembre 2022

Règlement

12- Podium : les trois premiers solos 10km et 36km scratch, hommes et femmes. Les trois premières équipes féminines, hommes et mixte.

13- Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite informatique et libertés, l'organisateur informe les participants, par écrit, que les résultats pourront être publiés sur plusieurs sites internet. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur.

14- Covid : Les éventuelles consignes seront rappelées lors du briefing avant le départ afin de préciser les dispositions vis-à-vis du Covid si besoin.

15- Renseignements : Tél 06-95-48-28-49 ou par mail trail.petitesroches@yahoo.fr